

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2015

# TABLE DES MATIÈRES Exercice terminé le 30 juin 2015

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Continuité du surplus cumulé	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	22





# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, les états des résultats, du surplus cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2015. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 30 septembre 2015.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exclusion de la présentation de certains renseignements complémentaires ainsi que l'état de la variation des actifs nets (dette nette).

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

## Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, à l'exclusion de la présentation de certains renseignements complémentaires ainsi que l'état de la variation des actifs nets (dette nette).

Brunet Ray Dubé, CPA SENCRL!

Montréal, le 30 septembre 2015

Téléphone : 514 255-1001 Télécopieur : 514 255-1002 www.brd-cpa.com

SITUATION FINANCIÈRE Exercice terminé le 30 juin	2015		2014	
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse	265 241	\$	4 699 384	\$
Subvention de fonctionnement à recevoir	30 498 027		32 305 361	
Subvention de financement à recevoir	53 500 196		54 175 501	
Taxe scolaire à recevoir (note 3)	2 984 103		2 578 903	
Débiteurs (note 4)	4 293 263		4 729 043	
Stocks destinés à la revente Autres actifs	103 343 365 947		111 587	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	92 010 120	\$	98 599 779	\$
PASSIFS				
Emprunts à court terme (note 5)	30 600 000	\$	34 000 000	\$
Créditeurs et frais courus (note 6)	37 515 670		36 216 746	
Revenus reportés (note 7)	1 609 479 14 488 747		1 667 071 13 317 225	
Provision pour avantages sociaux futurs (note 8)  Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de	14 400 /4/		13 317 223	
subvention (note 9)	224 888 201		211 070 426	
Passif environnemental	3 240 870		3 881 550	
Autres passifs	2 884 539		2 587 062	
TOTAL DES PASSIFS	315 227 506	\$_	302 740 080	\$
DETTE NETTE	( 223 217 386	)\$	( 204 140 301	)\$
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations corporelles (note 10)	252 713 538	\$	234 488 232	\$
Stocks de fournitures	528 802		444 124	
Frais payés d'avance	339 370		364 411	_
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	253 581 710	\$_	235 296 767	\$
SURPLUS CUMULÉ	30 364 324	\$	31 156 466	\$

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE



RÉSULTATS Exercice terminé le 30 juin	Budget 2015 (non audité)	Réel 2015	Réel 2014
REVENUS			221.060.106.40
Subvention de fonctionnement du MEESR	216 382 909 \$	224 287 694 \$	221 060 106 \$ 223 929
Autres subventions et contributions	221 045	282 342 62 994 339	60 365 073
Taxe scolaire	63 194 663	02 994 339	00 303 073
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	211 290	350 356	245 693
Ventes de biens et services	28 161 117	30 908 811	28 515 539
Revenus divers	2 818 456	6 249 662	6 032 744
Amortissement des contributions reportées	2 010 430	0 247 002	0 032 7 11
liées à l'acquisition d'immobilisations			
corporelles	85 000	84 331	83 506
TOTAL DES REVENUS	311 074 480	325 157 535	316 526 590
DÉPENSES			
Activités d'enseignement et de formation	158 255 445	156 417 217	151 788 152
Activités de soutien à l'enseignement et à			
la formation	65 148 907	69 511 782	67 527 977
Services d'appoint	43 067 576	44 642 265	43 744 929
Activités administratives	12 204 176	11 655 572	11 855 806
Activités relatives aux biens meubles et			
immeubles	30 438 565	31 848 297	31 244 948
Activités connexes	7 120 447	9 231 454	10 486 149
Variation de la provision pour avantages		1 151 500	
sociaux	₩.	1 171 522	
Perte (gain) sur disposition		1 471 569	( 1 616 563 )
d'immobilisations corporelles		1 471 568	1 010 303 )
TOTAL DES DÉPENSES	316 235 116	325 949 677	315 031 398
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	( 5 160 636 )\$	( 792 142 )\$	1 495 192 \$



CONTINUITÉ DU SURPLUS CUMULÉ Exercice terminé le 30 juin	2015	2014
SOLDE AU DÉBUT	31 156 466 \$	29 661 274 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	( 792 142 )	1 495 192
SOLDE À LA FIN	30 364 324 \$	31 156 466 \$



FLUX DE TRÉSORERIE Exercice terminé le 30 juin	2015		2014
ACTIVITÉS DE FONTIONNEMENT Surplus (déficit) de l'exercice	( 792 142	)\$	1 495 192 \$
Éléments n'affectant pas les liquidités	45 102		107 510
Créances douteuses	47 183		197 518
Provision pour avantages sociaux futurs	1 171 522		171 137
Stocks et frais payés d'avance	( 59 637	)	( 80 451 )
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition	( 04.221	`	( 92.506.)
d'immobilisations corporelles	( 84 331	)	( 83 506 )
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	188 156		185 222
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations	12 100 505		12 686 539
corporelles	13 199 505		
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	1 471 568	`	( 1 616 563 ) ( 2 601 221 )
Variations des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	( 4 286 038	(	( 1755 584 )
Terrains reçus à titre gratuit	( 2 183 100		( 1733 364 )
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE			
FONCTIONNEMENT	8 672 686		8 598 283
TOTALIONIAMENT	00.2000		
ACTIVITÉS D'INVESTISSMENT  Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles Produit de disposition d'immobilisations corporelles Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à	( 23 702 395	)	( 24 846 168 ) 1 905 579
être vendues	365 947		
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	( 22 336 448	)	( 22 940 589 )
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une	Α.		
promesse de subvention	43 679 619		68 436 855
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de	45 077 017		00 150 055
subvention	( 30 050 000	)	( 58 518 000 )
Produits provenant de l'émission (remboursement) d'emprunts	( 00 000 000	,	( 00010000 )
temporaires liés aux immobilisations corporelles	( 3 400 000	)	6 000 000
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	10 229 619		15 918 855
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	( 4 434 143	)	1 576 549
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES	( 7 434 143	,	1 3/0 347
Liquidités au début de l'exercice	4 699 384		3 122 835
			1 (00 001 0
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	265 241		4 699 384 \$



### 1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1<sup>er</sup> juillet 1998 en vertu de la Loi sur l'instruction publique et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CSST et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consentie aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

#### Revenus (suite)

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

#### Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission scolaire présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, la marge de crédit et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

#### **Actifs financiers**

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

#### Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.



# 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

### Passifs - revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- ➤ Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportées.

### Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentés aux états financiers.



## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

### Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) des employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux dépenses.

#### Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

#### Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2015. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

# 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

#### Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de revenu reporté lesquels sont amortis et virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de produit dans l'année d'acquisition.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

#### Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

#### Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

#### Actifs non financiers - frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

#### Actifs non financiers - réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de 8 ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients reliés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

### Actifs non financiers - dépréciation

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

# 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

### **Instruments financiers**

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans l'état financier des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2015, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2015 et n'a pas détenu, au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

## 3. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2015	2014
Année courante Année précédente	2 022 462 \$ 577 415	1 607 761 \$ 540 589
Années antérieures	<b>72 194</b>	96 087
	2 672 071	2 244 437
Intérêts à recevoir	333 999	359 529
Provision pour créances douteuses	( 21 967 )	( 25 063 )
	2 984 103 \$	2 578 903 \$

## 4. DÉBITEURS

	2015	2014
Comptes clients	2 426 978 \$	3 208 114 \$
Congés sabbatiques	80 210	100 432
Taxes à la consommation	1 416 164	1 338 785
Autres	369 911	81 712
	4 293 263 \$	4 729 043 \$

## 5. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le crédit autorisé, au 30 juin 2015, est de 85 782 397 \$. La marge de crédit, porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 15 juillet portent intérêts à des taux de 1,287 % à 1,346 %. Les emprunts bancaires à court terme sont garantis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

# 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	24 189 561 \$	22 828 243 \$
Fournisseurs	8 972 458	8 835 440
Retenues sur contrats	2 022 123	2 380 900
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 379 128	1 152 037
Congés sabbatiques	785 357	897 806
Dépôts de soumission	167 043	122 320
	37 515 670 \$	36 216 746 \$

# 7. REVENUS REPORTÉS

Contributions reportées liées à l'acquisition
d'immobilisations corporelles
Provision pour perfectionnement conventionné
Autres revenus perçus d'avance

2015	2014
1 413 414 \$ 81 656 114 409	1 487 817 \$ 78 468 100 786
1 609 479 \$	1 677 071 \$



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

#### 8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Congés de maladie
Vacances
Heures supplémentaires accumulées
Indemnités de départ
Assurance-traitement
Autres congés sociaux
Contributions de l'employeur
sur avantages sociaux futurs

2015	2014		
3 124 567 \$	2 969 335 \$		
6 648 780	6 450 365		
223 491	245 658		
218 466	179 808		
1 805 508	1 152 462		
246 561	222 543		
2 221 374	2 097 054		
14 488 747 \$	13 317 225 \$		



## 9. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2014	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2015
Billets - fonds de						
financement 2001 - 2015	6,120 %	12 657 000	\$ 5 143 000	\$	578 000 <b>\$</b>	4 565 000 \$
2001 - 2015	4,577 %	31 100 000	15 988 000	<b>5</b>	15 988 000	4 505 000 · ·
2008 - 2015	4,377 %	15 989 000	11 969 000	·	804 000	11 165 000
2008 - 2015	4,068 %	3 514 000	1 004 000	551	502 000	502 000
2011 - 2017	3,868 %	45 319 000	40 945 000	72	2 187 000	38 758 000
2011 - 2017	2,428 %	16 300 000	15 346 000	(12)	954 000	14 392 000
2012 - 2017	1,779 %	7 098 000	4 482 000	(C);	1 308 000	3 174 000
2012 - 2017	1,811 %	3 729 000	1 243 000	74	1 243 000	-
2012 - 2018	2,664 %	27 075 000	24 656 000	(#	2 419 000	22 237 000
2012 - 2019	2,463 %	22 332 000	21 241 000	92	1 091 000	20 150 000
2012 - 2016	1,657 %	1 518 000	1 012 000	, ·	506 000	506 000
2012 - 2010	3,202 %	25 700 000	25 700 000		1 028 000	24 672 000
2014 - 2018	2,245 %	8 156 000	8 156 000		982 000	7 174 000
2014 - 2018	2,094 %	12 100 000	12 100 000			12 100 000
2014 - 2017	1,564 %	1 380 000	1 380 000		460 000	920 000
2014 - 2024	3,271 %	21 500 000	21 500 000		•	21 500 000
201. 202.	-,	26 850 000		26 850 000		26 850 000
		14 227 000		14 227 000		14 227 000
		2 862 000		2 862 000		2 862 000
Sous-total		299 406 000	211 865 000	\$ 43 939 000	30 050 000 \$	225 754 000 \$
Frais reportés liés aux d	ettes		( 794 574	)		(865 799 )
TOTAL			211 070 426	\$	ing.	224 888 201 \$

## Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2015 - 2016 16 878 000 \$
2016 - 2017 16 382 000 \$
2017 - 2018 14 614 000 \$
2018 - 2019 11 473 000 \$
2019 - 2020 6 448 000 \$

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

#### 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Terrains	24 307 548 \$	\$	24 307 548 \$	
Aménagements de terrain	3 867 219	899 156	2 968 063	
Bâtiments	306 347 570	167 520 871	138 826 699	
Améliorations majeures aux bâtiments	81 159 853	8 736 021	72 423 832	
Matériel et équipements	17 229 360	8 321 843	8 907 517	
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	1 600 429	360 832	1 239 597	
Documents de bibliothèque	2 242 805	646 807	1 595 998	
Manuels scolaires - achats initiaux	1 968 248	1 473 132	495 116	
Matériel roulant	70 635	56 340	14 295	
Réseau de télécommunication	4 860 119	2 925 246	1 934 873	
	443 653 786 \$	190 940 248 \$	252 713 538 \$	

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 13 169 794 \$ (13 988 382 \$ au 30 juin 2014) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 10 413 972 \$ (9 030 880 \$ au 30 juin 2014) pour des bâtiments 187 718 \$ (299 696 \$ au 30 juin 2014) pour des aménagements et 2 568 104 \$ (4 657 806 \$ au 30 juin 2014) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, des terrains d'une valeur de 2 183 100 \$ a été acquis pour une valeur symbolique. Au cours de l'exercice 2013-2014, la commission scolaire a acquis pour une valeur symbolique un autre terrain d'une valeur de 1 755 584 \$.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

# 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Terrains	22 129 661 \$	- \$	22 129 661 \$	
Aménagements de terrain	3 573 982	705 481	2 868 501	
Bâtiments	292 809 433	161 985 417	130 824 016	
Améliorations majeures aux bâtiments  Matérial et équipements	70 957 691 16 643 455	6 561 997 7 484 124	64 395 694 9 159 331	
Matériel et équipements  Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	914 266	265 401	648 865	
Documents de bibliothèque	1 945 324	443 546	1 501 778	
Manuels scolaires - achats initiaux	3 079 260	2 317 939	761 321	
Matériel roulant	70 635	48 172	22 463	
Réseau de télécommunication	4 858 858	2 682 256	2 176 602	
	416 982 565 \$	182 494 333 \$	234 488 232 \$	



#### 11. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2015.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux et ses dettes à long terme.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire a un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.



### 11. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les dépenses annuelles d'intérêts d'environ 306 000 \$.

#### Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

#### 12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains établissements pour une somme totale de 6 239 426 \$ au 30 juin 2015.

La Commission scolaire s'est engagée par baux pour des locaux administratifs pour une somme totale de 398 849 \$ pour le loyer de base et les frais variables, échéant en août 2015. Le solde de ces engagements s'établit à 10 070 \$ au 30 juin 2015. La Commission scolaire s'est également engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 12 921 913 \$ au 30 juin 2015. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale, nette des ristournes, sont les suivants:

2015-2016 - 4 644 336 \$ 2016-2017 - 4 336 013 \$ 2017-2018 - 2 987 254 \$ 2018-2019 - 550 971 \$ 2019-2020 - 200 446 \$



# NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2015

## 12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 24 131 598 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices en vertu de ces contrats sont les suivants:

2015-2016 - 12 723 627 \$ 2016-2017 - 11 407 970 \$

Une somme de 197 011 \$ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

### 13. ÉVENTUALITÉS

## Litiges

Au 30 juin 2015, il existe des réclamations en suspens contre la commission scolaire dont un recours collectif portant sur les frais exigés aux parents. Dû à l'incertitude que représente le règlement de ce recours ainsi que des autres litiges, aucun montant n'est présenté comme passif aux états financiers. Le dénouement de ces litiges sera imputé au surplus (déficit) de l'exercice alors en cours.

#### Griefs

Au 30 juin 2015, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 303 100 \$. Aucune provision ne figure aux états financiers pour une portion du coût total de ces griefs.

#### 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191. Ces opérations ne sont cependant pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

### 15. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2015

Les chiffres montrés à l'état des résultats à titre de budget 2015 n'ont pas été audités.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Dépenses par activités	2015		2014	
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
Éducation préscolaire	13 088 935	\$	12 402 725	\$
Enseignement primaire	77 606 784		74 256 949	
Enseignement secondaire général	43 553 787		43 366 112	
Formation professionnelle	5 092 106		4 554 262	
Enseignement particulier	14 507 814		14 579 646	
Formation des adultes	2 567 791	-	2 628 458	
	156 417 217	\$	151 788 152	\$
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION				
Gestion des écoles et des centres	22 302 738	\$	22 240 832	\$
Moyens d'enseignement	5 081 950		5 182 345	
Services complémentaires	22 751 975		22 227 825	
Services pédagogiques et de formation d'appoint	10 627 170		9 208 979	
Animation et développement pédagogique	2 241 016		2 148 680	
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel	810 962		002.064	
de soutien à l'enseignement	5 (05 051		903 964	
Activités sportives, culturelles et sociales	5 695 971		5 615 352	
	69 511 782	\$	67 527 977	\$
SERVICES D'APPOINT				
Hébergement des élèves	75 325	\$	100 950	\$
Services alimentaires	646 137		677 278	
Transport scolaire	18 230 056		18 192 306	
Services de garde	25 690 747		24 774 395	
_	44 642 265	\$_	43 744 929	\$
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES				
Conseil des commissaires et comités	666 920	\$	414 897	\$
Gestion	8 579 698	-	8 853 724	
Services corporatifs	2 342 828		2 499 329	
Perfectionnement	66 126		87 856	
	11 655 572	\$_	11 855 806	\$



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Dépenses par activités (suite)	2015		2014	
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES				
ET IMMEUBLES				
Entretien et amortissement des biens meubles	5 064 007	\$	4 790 693	\$
Conservation et amortissement des biens immeubles	13 844 420	Ф	14 005 333	Ψ
Entretien ménager	5 591 787		5 614 503	
Consommation énergétique	5 369 046		5 478 854	
Location d'immeubles	380 027		558 181	
Protection et sécurité	437 733		395 814	
Amélioration, transformation et révocation majeure non				
capitalisable	1 161 277		401 570	
	31 848 297	\$	31 244 948	\$
ACTIVITÉS CONNEXES				
Financement	7 927 821	\$	7 677 000	\$
Projets spéciaux	452 163		1 061 053	
Rétroactivité	243 097		514 060	
Droits de scolarité et ententes	286 537		303 887	
Sécurité d'emploi	26 609		31 495	
Variation des provisions	162 318		431 452	
Prêts de services	132 909		467 202	_
	9 231 454	\$	10 486 149	\$



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Dépenses par nature	2015	2014
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	15 911 687 \$	15 905 540 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	145 719 987	140 236 076
Personnel professionnel	11 310 497	11 045 173
Personnel de soutien	51 429 582	50 534 537
Variation des avantages sociaux futurs	1 171 522	90 764
Contributions de l'employeur	27 174 653	26 100 329
	252 717 928	243 912 419
Frais de déplacement	622 355	904 603
Fournitures et matériel	13 089 659	13 415 301
Services, honoraires et contrats	35 786 537	36 535 762
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	13 679 479	13 151 789
Autres dépenses	8 582 151	8 728 087
	71 760 181	72 735 542
Sous-total	324 478 109	316 647 961
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	1 471 568	(1616563_)
TOTAL DES DÉPENSES	325 949 677 \$_	315 031 398 \$

